

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 457 du 8 mai 1939.

n° 457

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
8 mai 1939

Numéro JO  
n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro  
31 mai 1939

### TEXTE INTÉGRAL

M. Maury (Georges), vérificateur principal de 5e classe, chef du bureau central de Djibouti, est nommé chef du service des douanes par intérim, à compter du 8 mai 1939, date de l'embarquement de M. Bodin, chef de service titulaire. Maury cumulera les fonctions de chef de service avec celles de chef de bureau dont il est titulaire, Il aura droit, en cette qualité et comme membre du Conseil d'administration de la colonie, à la rétribution globale prévue à l'article 9, paragraphe 2, du décret du 2 mars 1910 susvisé.